

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 7 mars 2022 le ***Règlement numéro 2022-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux***;
- Ce règlement a été adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca;
- Le règlement numéro 2022-01 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 23 mars 2022.

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier